

Le journal municipal d'informations

**Mars 2021** 

# LaGazette

**DE MONTGUYON** 



VIE LOCALE: Aménagement Place de la Mairie

**VIE PRATIQUE:** PanneauPocket au service des habitants



#### LE MOT DU MAIRE



Le printemps arrive à grands pas, cultivons l'esprit de la nature et la biodiversité!

La une de cette nouvelle édition de notre Gazette est tournée sur la candidature de notre territoire au label **« Villes et villages fleuris »**.

La commune de Montguyon se caractérise par un environnement naturel et historique remarquable et de qualité.

Nous sommes reconnus grâce à notre château et ses remparts qui sont classés " sites inscrits aux monuments historiques".

Notre commune possède plusieurs hectares d'espaces verts.

Les choix d'aménagements paysagers et de gestion de ville ont donc vocation à respecter ce contexte local, qui constitue notre grande richesse. Côté bourg, nous disposons d'un centre ville historique dont l'embellissement participe, au charme de notre ville

La commune bénéficie de multiples atouts naturels qui méritent d'être valorisés. C'est tout l'objectif d'inscrire la commune dans une démarche d'obtention du Label **« Villes et villages fleuris »**.

En nous inscrivant dans cette démarche nous souhaitons améliorer l'environnement quotidien et la qualité de vie de l'ensemble des montguyonnais(es). Nous souhaitons vivre dans un village agréable, esthétique et dans lequel nous nous sentons bien! C'est notre priorité.

Ce label **« Villes et villages fleuris »** propose une démarche éco-responsable respectueuse de l'environnement en privilégiant des essences adaptées à chaque milieu, ainsi que des modes de gestion adaptés pour réduire la consommation de ressources en eau par exemple.

Ces modes de fonctionnement vertueux permettront de préserver le patrimoine naturel, le valoriser et surtout d'assurer le développement de la biodiversité.

Aujourd'hui, nous avons une volonté forte d'obtenir le label « Villes et villages fleuris », cela s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions entreprises par la collectivité depuis des années.

À Montguyon, nous **cultivons l'esprit de la Nature et de la Biodiversité** et nous tenons à notre ruralité et notre campagne !

Le Maire, Julien MOUCHEBŒUF

#### **SOMMAIRE**

- 3 Dossier-1 : Concours de villages fleuris
- **6** Dossier-2 : Fleurissement pieds de murs
- 8 Comptes-rendus du Conseil Municipal
- 17 Vie locale
- **23** Infos pratiques
- **26** *Vie associative*

#### LA GAZETTE DE MONTGUYON

Journal municipal de la commune de Montguyon N° 4 – Mars 2021

Directeur de Publication : Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef : Commission information sous la direction de Mme Sophie BRODUT

Graphisme : Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution Mairie de Montguyon 1 place de la Mairie 17270 MONTGUYON Tél.: 05 46 86 47 17



Horaires d'ouverture de la mairie au public Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h Le samedi : de 9h à 12h



**ATTENTION:** 

Changement d'adresse du courriel de la Mairie Tél. : **05 46 86 47 17** Courriel :

mairie@montguyon.fr

Site Internet :
montguyon.wordpress.com
Page Facebook :
www.facebook.com/
mairiemontguyon



# Concours de villages fleuris





Montguyonnaises, Montguyonnais,

Cette année la commune de Montguyon souhaite participer au concours des Villes et villages fleuris. La commune bénéficie de multiples atouts naturels qui méritent d'être valorisés. C'est tout l'objectif d'inscrire notre commune dans une démarche d'obtention du Label « Villes et villages fleuris » par notre candidature.

En nous inscrivant dans cette démarche nous souhaitons améliorer l'environnement quotidien de chacun d'entre nous et leur qualité de vie. Nous souhaitons vivre dans un village agréable, esthétique et dans lequel nous nous sentons bien! C'est notre priorité.

Pour cela, le label propose une démarche éco-responsable respectueuse de l'environnement en privilégiant des essences adaptées à chaque milieu, ainsi que des modes de gestion adaptés pour réduire la consommation de ressources. Les modes de fonctionnement vertueux qui permettront de préserver le patrimoine naturel, le valoriser et surtout d'assurer le développement de la biodiversité.

Aujourd'hui, nous avons une volonté forte d'obtenir le label « Villes et villages fleuris » qui s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions entreprises par la collectivité et vous-même depuis des années pour le bien-être de tous. L'attribution du label « Villes et Villages fleuris », apporte une image positive et valorisante à notre commune et reconnaît un cadre de vie agréable.

Cette reconnaissance permet à notre territoire un développement de son attractivité économique en suscitant plus de convoitise auprès des nouveaux arrivants, de nos commerçants et entrepreneurs, voire de nouveaux commerces et entreprises.

La présence du label au sein de la commune a une influence sur le choix de destination des touristes.

La Maison du Kaolin qui ouvrira ses portes au début de l'été est un atout et une démonstration « grandeur nature » de l'importance et l'intérêt de valoriser notre richesse du territoire : minerais, le kaolin, une flore et fauve extraordinaires dans nos carrières, et un savoir-faire.

Une garantie pour les visiteurs d'arriver dans un lieu accueillant, respectueux de la nature et soucieux de leur bien-être.

A Montguyon, les agents du services espaces verts et les élus référents sont force de propositions. En effet, la création et l'aménagement paysager de la commune émanent souvent de projets proposés par les agents. Ces projets, sont soumis à une commission d'élus(es) qui en lien avec les agents, valident ou apportent des idées pour améliorer les projets. Les agents choisissent les plants et confectionnent eux-mêmes les aménagements sous forme de croquis. Une attention particulière est portée sur les plants ayant de faible besoin en eau et résistant aux fortes chaleurs.

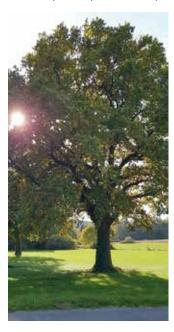
Une fois le projet abouti et validé, le service espaces verts réalise les massifs ou autres plantations. Le choix du fleurissement saisonnier est également réalisé par les agents en lien avec la commission.

# Concours de villages fleuris (suite)

Depuis plusieurs années, le bourg voit se succéder le fleurissement tout au long de l'année :

- Le fleurissement été/automne
- Le fleurissement hiver/printemps

Le choix de plants dans nos massifs, qui fleurissent à différentes époques de l'année ainsi que ceux dont le feuillage est permanent viennent appuyer l'idée d'une ville toujours fleurie. (Forsythia, Chèvrefeuille d'hiver, Arbre de Judée, Buddleia, Lagerstromia, Fusain Emerald gold, ...). Ce fleurissement prend naissance dans des serres locales à Cercoux par un partenariat fort avec les Ets TROGER.





Notre village possède de nombreux arbres, une partie dont nous avons hérité et l'autre que nous avons planté. Notre territoire possède des essences variées telles que platanes, tilleuls, érables, chênes, peupliers, ...

Certains étant dangereux, ils ont été abattus. Dans un souci d'écologie, la commune procède à la plantation d'arbres pour chaque abattage. Le choix de l'essence plantée se fait en fonction du lieu, du milieu et de l'environnement autour de la plantation.

À la suite de la mise en place du plan de gestion différenciée des espaces verts et publics, la commune a dû développer sa communication afin d'expliquer son intérêt écologique.

Des panneaux « objectif zéro-phyto » ont été implantés sur les zones qui, auparavant était tondues régulièrement, afin d'expliquer la démarche de mise en œuvre du fauchage et ses effets sur la faune et la flore.

Cette année, la mairie organise et vous propose pour la première fois un concours 2021 de maisons et balcons fleuris montguyonnais(e)s. Vous pouvez vous inscrire et vous porter candidat auprès de la Mairie. Le jury composé de professionnels, d'agents et d'élus passera dans l'été pour apprécier votre candidature et votre dynamisme. Une cérémonie de remise des diplômes et de lots sera organisée en suivant. Cette nouveauté a pour objectif de valoriser votre implication dans l'embellissement de nos villages et hameaux.

Une commune engagée dans le développement durable. La protection de la faune, la flore et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, mise en place du zéro-phyto, valorisation des déchets...) constitue une priorité de politique locale.

#### CONNAISSANCE ET PRISE EN COMPTE DES EXIGENCES DU LABEL :

Le label des « Villes et villages fleuris », récompense une démarche de valorisation par le végétal qui s'inscrit dans une ambition municipale globale et à long terme. Les motivations exprimées devront être cohérentes avec tous les enjeux du label. à savoir :

- Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs
- Favoriser l'attractivité touristique, économique et résidentielle
- Agir en faveur de l'environnement
- Renforcer le lien social.



# **Concours de villages fleuris** (suite)

Une démarche de valorisation paysagère est spécifique à notre territoire. Elle ne peut pas se construire à partir d'un modèle que l'on reproduit d'une commune à une autre. Cette démarche s'appuie sur des éléments de contexte et d'identité locale, en cohérence avec les schémas et orientations communales et supra-communales existants (DATDD, Agendas 21, Scot, PLU...).

Le rôle du jury « Villes et villages fleuris » consiste en réalité à apprécier si les choix d'aménagements paysagers et de gestion opérés par la commune sont pertinents avec son identité. Il est essentiel que le jury prenne connaissance de ces éléments que l'équipe municipale précédente et actuelle aura intégrés au dossier et exposés au moment de l'accueil du jury.

#### LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE :

- La géographie (situation, climat, exposition...)
- Les entités naturelles (espace, faune, flore, milieux, habitats...)
- La typologie des paysages (identifier et comprendre)
- Les composants végétaux (flores endogène et exogène, collections botaniques...)
- L'identité culturelle (occupation du sol, histoire...)
- L'architecture (bâti, patrimoine, matériaux, couleurs, textures...)
- La demande sociale (usagers, perceptions, attentes de la population...)

Le centre d'un village impacte fortement l'image perçue par les usagers. Leur qualité paysagère participe pleinement à un objectif de valorisation en favorisant le maintien d'une population résidentielle, la mixité sociale et une offre de commerces, de services et de loisirs.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de

la gestion du centre de la commune. Ceux-ci doivent pouvoir satisfaire à la disparité des attentes, qu'il s'agisse de commerçants et entrepreneurs, d'habitants ou de touristes. Le jury évalue si les raisons qui ont motivé les choix d'aménagement et de gestion reposent sur un projet qui favorise l'implantation et l'intégration du végétal aux contraintes techniques et au contexte paysager du centre.

L'organisation de la visite doit permettre au jury de vérifier sur le terrain et tout au long de la visite, les actions réalisées qui illustrent l'ensemble des critères dans un temps raisonnable et en diversifiant les sites visités (centre-bourg, hameaux, entrées de ville, quartiers d'habitation, jardins partagés, espaces naturels etc...).

Notre candidature à ce label « Villes et Villages fleuris », est une aventure commune entre les montguyonnais(e)s et la collectivité. Ensemble, nous allons relevé ce challenge pour valoriser notre bien vivre ensemble à MONTGUYON.





# Concours des Maisons Fleuries 2021

Ce concours organisé par la Municipalité, est réservé aux habitants de la commune sur inscription. La commune est inscrite au concours départemental des villes et villages fleuris et espère cette année obtenir la fleur qui serait pour nous la reconnaissance de nos efforts dans notre démarche d'amélioration du cadre de vie. C'est dans cette dynamique que l'idée de ce concours a germé.

Ce concours permettra aux Montguyonnais de participer au fleurissement de la commune et à l'embellissement de notre cadre de vie, pour le plaisir de tous. Les aménagements devront être visibles de la voie publique. Le règlement du présent concours sera consultable en Mairie, une copie vous sera remise ainsi que le bulletin d'inscription qui sera à retourner au plus tard le 31 Mai 2021 à la Mairie de Montguyon.

Le concours comportera deux catégories : maisons fleuries et balcons fleuris.

# Fleurissement pieds de murs

La mairie de Montguyon s'est engagée dans une démarche depuis 2018 à réduire ses produits phytosanitaires pour ceci elle vous propose de l'aider dans son action en semant des plantes ornementales devant vos pieds de murs. Pour ceci la Mairie offre à chaque riverain intéressé un sachet de graines celui-ci est à venir récupérer en mairie, avec toutes les explications pour le semis.



# Fleurs Pieds de Murs MP20149

Idéal pour fleurir les interstices et les pieds de murs, ce mélange est une alliance efficace du décoratif et de la technique. Très adapté dans le cadre du plan Ecophyto.

Densité de semis : 1 à 4 grammes / m² Semis : mars à juin / septembre à novembre Floraison : dès l'été pour semis de printemps / dès le

printemps les années suivantes

Hauteur: 20 à 40 cm

# My My

#### Composé de 16 annuelles et 26 vivaces, dont :

Nom Commun	Nom Botanique
Alysse maritime	Lobularia maritima
Alysse montanum	Alyssum montanum
Alysse saxatile	Aurinia saxatilis
Centaurée barbeau	Centaurea cyanus
Cerastium	Cerastium biebersteini
Cheiranthus	Erysimum alfionii
Chrysanthème	Leucanthemum vulgare
Coquelicot	Papaver rhoeas
Coreopsis annuel	Coreopsis tinctoria
Coreopsis vivace	Coreopsis grandiflora
Dimorphoteca	Dimorphoteca sinuata
Giroflée	Matthiola incana
Giroflée ravenelle	Cheiranthus cheirii
Gypsophile	Gypsophila elegans
Julienne de Mahon	Cheiranthus maritimus
Lin annuel	Linum rubrum
Lin vivace	Linum perenne
Linaire	Linaria vulgaris
Lupin	Lupinus polyphyllus
Myosotis des alpes	Myosotis sylvatica
Némophile:	Nemophila insignis
Nigelle	Nigella damascena
Œillet de poète	Dianthus barbatus
Œillet deltoides	Dianthus deltoides
Œllet mignardise	Dianthus plumarius
Päguerette	Bellis perennis
Saponaire	Saponaria ocymoïdes
Slène	Silene
Souci	Calendula officinalis
Thlasoi annuel	Iberis
Valériane	Centranthus ruber
Viola	Viola cornuta
YIOG	- Vice Curiote

L'art des Mélange de fleurs (\*\* BERTRAND)



le revêtement imperméable (asphalte, béton désactive...) du trottoir et le pied des bâtiments apparaît bien souvent un interstice où se ionction entre logent des plantes sauvages non désirées. milieu urbain, à la

La mise en place de semis en pied de mur est une solution alternative qui a prouvée son efficacité. Elle permet aux administrés de participer à une gestion sans pesticide lorsque les communes.

# Les avantages du semis en pied de mur

- Il permet d'abandonner l'usage des herbicides sur des surfaces souvent perméables.
- Par le fleurissement, il métamorphose un endroit trop minéral qui gagne ainsi en esthétisme.
- Les végétaux choisis cachent astucieusement les quelques plantes sauvages non désirées qui poussent maigré tout

# Sa mise en œuvre

Le fleurissement pied de mur doit répondre à 8 critères :

- Ne pas comporter d'espèces invasives.
  - Fleurir plusieurs mois.
- S'auto-régénérer sur plusieurs années.
- Ne pas nécessiter d'arrosage.
- S'épanouir et fleurir sous toute exposition.
- Ne pas dépasser 30cm pour ne pas entraver le passage des piétons.

6

- Masquer l'éventuelle présence de plantes sauvages non désirées.
- Ne nécessiter qu'un entretien léger.

semis régulier, mieux vaut ajout homogène sable/graines est sem un peu de sable au mélange de directement sur site le mélange Après avoir décompacté le sol, sélectionnées. Pour obtenir un graines. Ensuite, ce mélange il est préférable de semer des différentes graines

terreau). Arroser très doucement de sable (à défaut de sable, il est Le semis effectué, tasser un peu et le recouvrir d'une fine couche possible de balayer le trottoir en si nécessaire juste après puis... balayures qui serviront de ramenant sur le semis les

aisser faire la nature

Le semis a lieu de préférence à l'automne, mais peut aussi s'effectuer en début de printemps, lorsque le soi se réchauffe. Pour une bande en pied-de-mur de 10 cm de large, compter environ 5 grammes" de graines

# Fiche technique Objectif Zéro Pesticide

pied de mur Semis en す m.



Le substrat est rare et l'espace restreint : les végétaux ornementaux doivent être adaptés à ce type de conditions écologiques extrêmes, supporter en plus l'aridité du milieu et très souvent son

fort ensoleillement (dessechement et déshydratation).

Les plantes utilisées ne doivent pas être toxiques ni pour l'homme, ni pour ses animaux de

compagnie.

Les plantes sélectionnées ne doivent pas avoir un caractère envahissant.

Le trottoir est un lieu de circulation pour les piétons qui ne doit pas être entravé par la végétation. Les végétaux semés doivent donc avoir un développement relativement réduit en

hauteur et en largeur.

Il existe des mélanges de graines spécifiques au pied de mur, qui intègrent les contraintes suivantes :

Les mélanges de graines

Cette technique consiste à auparavant on appliquait un désherbant chimique. L'idée est de végétaliser le pied de développement de plantes ornementales par un semis dans l'interstice (fente de retrait) qui apparaît entre le revêtement du trottoir et le semer un mélange de graines de plantes ornementales au favorisant murs, pied des bâtiments. G des mur pied

allaume ained at outen of famile and Nament do le premier printemp version second disulant plus facilies cervaince. On post simi oping to 2500

wide if of important diadomate as semi te plantes whaces (qui flumiont someth)

0

Newtoement des la premis

Un mélange astudeux...

#### Distribuez des graines I - szeptation de la flori Hicryston en leur offran ating quite Pontande pase auss par mis su mod de less mun Farenties en sexunt Old Fire

# Pour bien choisir...

propre mélange de graines est n se procurant chaque espèce végétale séparément. Vola quelques critères à En Son



ux semb a venir et, pourquot prin Verbeden ik as pieds de mui

- Disponibilité des plantes sous forme de graines.
- Plantes de fissure, dallage, ou rocaille résistantes à la sècheresse.
- Hauteur de la plante adulte < 30 cm.

Plusieurs entreprises proposent des mélanges de graines adaptés aux semis en pied de mur, et qui ont fait leurs preuves. Notamment :

Où commander?

tal - Thierry Ducretet 06 89 94 25 68

Plan

- Couleur(s) des fleurs.
- Période et durée de floraison.

Nova-Flore - SA Pissier Espaces verts 02 54 82 40 11 Fax : 02 54 82 51 15 espacesverts@pissier.fr

Et en agriculture biologique et locale : Le Jardin de Sauveterre - Jacques Girardeau 05 55 80 60 24 jardindesauveterre@gmail.com

Propension à se ressemer d'année en année.

# Quand semer?

\*Attention : 5 grammes de graines sans sable ajouté pour 10 mètres lineaires.

#### Réunion du 15 décembre 2020

résents : Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLE-MAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHAR-RASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF. Marie BERNARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Claire RAM-BEAU-LEGER, NEREAU. Claude Charlotte DENIS-CUVILLIER et Christophe METREAU.

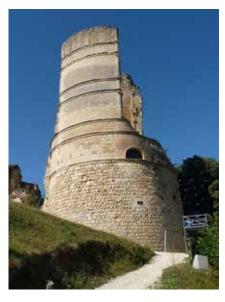
Excusés: 0.

**Secrétaire de séance :** Annie CHAR-RASSIER.

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 20h30.

#### 1º DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 18 novembre 2020 Approuvé.



<u>2º DOSSIER</u> Sauvegarde de notre patrimoine : Présentation par l'architecte du patrimoine de son éventuelle mission

Monsieur Le Maire, le Maire-Adjoint en charge du dossier informent les membres du Conseil que la commission patrimoine a souhaité une étude pour la sauvegarde de notre patrimoine et plus précisément du château et de ses abords.

La commune de Montguyon a été retenue dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Cette annonce a été faite par la Sous-Préfète au Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 après-midi. Elle a également précisé qu'elle serait d'un grand soutien dans le projet de sauvegarde du patrimoine de la commune.

De plus, être retenue dans le dispositif de « Petites Villes de Demain », permet à la commune de demander des soutiens financiers pour les différents projets comme la sauvegarde du patrimoine et la dynamisation de notre commune.

Monsieur Rémi POTTIER est architecte du patrimoine diplômé de l'école des architectes avec un 2ème diplôme des grandes écoles de Paris des Bâtiments de France.

Il intervient sur des sites anciens (bâti et non bâti) paysagers.

Monsieur POTTIER précise que le château de Montguyon n'est pas cadastré et les Ecuries sont protégées aux Monuments Historiques depuis 2004. Il a procédé à une visite du château et de ses abords entre fin octobre et début novembre 2020.

L'effondrement de la tour dans les années 80 entraîne un déséquilibre de l'édifice. Il est donc urgent d'agir pour sauver ce patrimoine historique.

Il est important de déterminer les objectifs de cette restauration et ensuite d'exploitation :

- Sécuriser le site pour accueillir le public en toute sécurité (étude importante)
- Favoriser le tourisme du site et de ce fait de la commune et du territoire.

La notion d'étalement de phasage du projet pourrait s'étendre de 10 à 15 ans maximum.

- Diagnostic des pathologies e diagnostic sanitaire :
- Des parements
- Développement de la végétation
- Mouvements structurels et danger

Ces diagnostics pourraient déboucher sur des séquences d'intervention et ensuite sur des phases de travaux.

L'architecte du patrimoine accompagnera la collectivité dans le dossier de l'étude du terrain.

Ensuite, un chiffrage des travaux avec phasage devra être établit tout en tenant compte des problématiques. Le cabinet POTTIER accompagnera la commune sur toute la durée du projet. Le montant de cette étude est 30 480,00 euros TTC.

Pour ce dossier d'étude, la commune peut bénéficier d'une subvention de 40% de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et d'une subvention de 20% du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

L'architecte du patrimoine rappelle que les premiers travaux d'urgence ont permis de se rendre compte que les murs du château avaient été infiltrés d'eau et que cela rendait le site très dangereux.

Il y a urgence à faire quelque chose et rapidement. Les pierres de la tour et de la forteresse tombent.

L'étude documentaire et sanitaire permet d'avoir une vision cadencée du projet.

Le tourisme avec les confinements va changer. C'est peut-être l'opportunité de profiter de ce changement pour étudier l'avenir du château.

Projet : Validé à l'unanimité Choix de l'architecte du patrimoine Rémi POTTIER : Validé à l'unanimité Demande de subvention à la DRAC : Validé à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : validé à l'unanimité.

#### <u>2º DOSSIER</u>

10, place de la Mairie :

Décision modificative concernant le prêt relais souscrit à La Banque Postale et complément de budget de fonctionnement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le chantier de réhabilitation de l'immeuble situé sur la place de la Mairie a été livré avec du retard.

La commune avait souscrit un prêt relais auprès de La Banque Postale d'un montant de 1 100 000,00 euros remboursable en février 2021 avec les versements des subventions.

Les demandes de versements des différentes subventions ne peuvent pas se faire car il manque des documents nécessaires. Il convient de souscrire à un nouveau prêt relais. La Banque Postale a fait la proposition suivante:

#### **Réunion du 15 décembre 2020** (suite)



Prêteur : La Banque Postale Emprunteur : Commune de Montguyon

Score Gissler : 1A

Objet : Financement de la réhabilitation d'un ensemble immobilier dans l'attente de subvention et du FCTVA

Noture : Prêt relais sur 3 ans à compter de février 2021 Montant : 1 100 000,00€ Durée : 3 ans à compter de la

date de versement des fonds

Taux d'intérêt : Taux fixe de

0,360% l'an

Base de calcul des intérêts : 30/360

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts - Remboursement du capital in fine

Onte de versement des fonds : 3 semaines après la date d'acceptation de la présente proposition

et au plus tard le 04 février 2021 Garantie : Néant

Commission d'engagement : 1 100,00€ payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Modalités de remboursement : Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.

Ce prêt sera remboursé dès que les subventions seront versées sur le budget de l'immeuble.

#### Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un jeu d'écriture budgétaire appelé Décision Modificative est nécessaire pour le paiement d'une facture EDF. Il manque en budget de Fonctionnement 1,78€ pour honorer la facture.

Monsieur Le Maire demande l'autorisa-

tion de procéder à cette Décision Modificative de 1,78 euros.

Approuvé à l'unanimité.

#### 4º DOSSIER

#### Maintien du commerce Montguyonnais

Messieurs Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du dossier informent les membres du Conseil municipal que le commerce « La Boutique Fleurie » ferme ses portes le 31 décembre 2020 La priorité des élus est la sauvegarde des commerces de la commune face à cette crise économique.

Deux rencontres ont été organisées : l'une avec la société « Les 3 Monts » qui exploite ce commerce et l'autre avec les deux propriétaires des locaux.

Les élus vont étudier la possibilité d'une aide à la reprise de ce commerce afin d'éviter une fermeture.

Monsieur Le Maire va s'entourer de personnes compétentes juridiquement pour procéder à cette aide à la reprise qui respecte la règlementation et la loi.



#### <u>5º DOSSIER</u> « Petites Villes de Demain »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un programme appelé « Petites Villes de Demain » piloté par le gouvernement a été lancé auprès des communes « centralisatrices » de France. Ce programme rentre dans le cadre du plan de relance suite aux confinements.

Le budget total de ce plan de relance est de 30 milliards pour 1 000 communes qui ont été retenues pour ce projet

A la base, Montguyon ne remplissait pas les conditions pour faire acte de candidature à ce programme.

Toutefois avec l'association de 7 communes de la Haute-Saintonge, la commune de Montguyon a été retenue. Ce programme permet aux communes

retenues de bénéficier d'aides d'ingénierie et financières de l'état sur certains projets comme celui de l'aménagement et réhabilitation globale de notre centre-bourg.

C'est une belle opportunité pour certains projets mis en veille faute d'investissements qui pourront à nouveau être étudiés.

#### <u>6º DOSSIER</u>

#### Personnel communal

# CDD de 7 mois au service entretien et groupe scolaire à compter du 1er janvier 2021

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un contrat PEC est en arrêt de maladie depuis cet été et ne pourra pas reprendre ses fonctions.

Il convient donc de recruter un CDD pour pallier à cette absence et pour faire face aux activités liées au service entretien et au groupe scolaire.
Approuvé à l'unanimité

Renouvellement d'un contrat PEC pour 6 mois au secteur entretien

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal la nécessité de renouveler à compter du 23 janvier 2021, pour une durée de 6 mois un agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences), pour faire face aux besoins liés aux activités du service entretien de la commune.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien des locaux de la commune.

La rémunération de cet agent se fera selon le taux du SMIC en vigueur à ce jour. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Approuvé à l'unanimité.

## Adhésion à l'assurance de groupe du Centre de Gestion

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 20 février 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.

#### Monsieur Le Maire expose :

Oue le Centre de Gestion a communi-

#### Réunion du 15 décembre 2020 (suite)

qué à la commune les résultats la concernant :

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC;

#### Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux :

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE;

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ; Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire et que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

#### **APPROUVE**

les taux et prestations négociés pour la collectivité de Montguyon par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

#### DECIDE

- 1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;
- Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er ianvier 2021

#### PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés; Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion

Approuvé à l'unanimité.

## Révision des taux de la participation financière à la protection des agents

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour la garantie maintien de salaire de la MNT, en cas d'arrêt de travail pour raisons maladie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39.

VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 38,

VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

### Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par agent,

De verser la participation mensuelle maximale suivante :

- IB 234 à IB 338 = 50.00
- IB 348 à IB 446 = 80.00
- IB 481 à IB 555 = 90.00

Sans dépasser le montant de la cotisation maximale par agent, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Cette décision sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

#### 7º DOSSIER

Transfert de pouvoirs de police spéciale au Président de la CDCHS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2,

**VU** l'Arrêté µPréfectoral n° 18-520 DCC-BCL en date du 12 mars 2018 arrêtant les statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, **VU** la délibération en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge exerce des compétences en matière : De collecte des déchets ménagers,

D'assainissement collectif et non collectif,

De création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, D'habitat.

**CONSIDÉRANT** que l'exercice de ces compétences par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge, implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire, attachés à ces compétences, au Président du dit établissement public,

## LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert au Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, Monsieur Claude BELOT, du pouvoir de police administrative spéciale en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement collectif ou non collectif, de réalisation d'aires d'accueil ou terrains de passage des Gens du Voyage et d'habitat.

#### 8º DOSSIER

Finances :

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 Admission en non-valeurs et créances éteintes

# Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui

#### **Réunion du 15 décembre 2020** (suite)

permet au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2020, hors remboursement de l'annuité au capital de la dette.

Considérant que le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 est de 637 821,00 euros. Le remboursement de la dette jusqu'au prochain vote du Budget Primitif 2021 s'élève à 68 894,37 euros. Les dépenses d'investissement ne devront pas dépasser la somme totale de 568 926,63 euros

# LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 568 926.63 euros.

#### Admission en non-valeurs

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des titres de 2011 à 2018 n'ont pu être recouvrés par la Trésorerie pour la somme de 336,53€ à la suite de poursuites infructueuses ou en raison de leur montant inférieur au seuil de poursuite de 30,00€.

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- L'ADMISSION en non-valeur des titres de 2011 à 2018 pour poursuites infructueuses ou montant inférieur au seuil de poursuites pour un montant de 336,53€. La dépense sera effectuée par mandat à l'article 6541 avec la liste des titres concernés.

#### <u>Admission en non-valeurs de créances</u> éteintes

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des poursuites sur des titres des exercices de 2009 à 2016 ne pourront être entreprises du fait de la prescription de ces titres et qu'il convient de les admettre en non-valeur pour cause de créances éteintes pour un montant de 1 564,70€. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE l'admission en non-valeur pour cause de créances éteintes des titres des exercices 2009 à

2016 pour un montant de 1 564,70€. Le dépense sera effectuée par un mandat au compte 6542, avec le tableau récapitulatif des titres concernés.

## 9º DOSSIER Subvention TELETHON

Messieurs Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du dossier informent les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la situation sanitaire qui frappe notre pays et le monde entier, la commune souhaite attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Téléthon d'un montant de 500.00 euros.

En effet, la récolte des fonds ne pourra pas se faire comme les années précédentes.

Monsieur Le Maire souhaite que cette association puisse au maximum éviter une grande perte de recettes.

Monsieur Le Maire demande aux membres de délibérer sur cette attribution de subvention au Téléthon.

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **L'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association TELETHON d'un montant de 500,00 euros.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au BP 2021.
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette attribution de subvention.

#### 10<sup>e</sup> DOSSIER

Proposition de convention auprès de la fondation 30 millions d'amis et de l'association « Larmes de chats » dans le cadre de la régularisation de la population des chats errants sur la commune

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, la population des chats errants est grandissante sur deux zones de la commune : place du Champ de Foire et rue des Côteaux. Les habitants et commerçants riverains se plaignent régulièrement de cette situation pour diverses raisons (conditions de sécurité sanitaire, olfactives et bien-être de l'animal). Des nuisances sont constatées également au sein de la Maison de Santé et de l'EHPAD de Montquyon.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est de son devoir de tout mettre en œuvre pour limiter de manière significative la prolifération des chats errants sur sa commune car elle nuit à la sécurité sanitaire et au quotidien des habitants. La communication avec les Montguyonnais sera lancée. Toutefois, la commune doit se faire accompagner par des personnes expérimentées. Monsieur Le Maire souhaite une collaboration avec la fondation « 30 millions d'amis » et l'association « Larmes de Chats » qui sont prêtes à travailler avec les services municipaux et les élus pour réduire ce fléau de chats errants sur le territoire de la commune. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil, qu'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » et l'association « Larmes de Chats » pourrait être établie avec la commune pour trouver des solutions



#### Réunion du 15 décembre 2020 (suite) -

(stérilisation, maîtrise de la population, ...).

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la collaboration avec la fondation « 30 millions d'amis » et l'association « Larmes de Chats » qui accompagneront la commune dans une campagne de trappage qui va être lancée et qui aura comme objectifs :

- la gestion de la population des chats sur le territoire
- la stabilisation de la population et son identification
- la vision à long terme et action de sensibilisation pour les propriétaires des animaux

Cette campagne de trappage sera lancée dans les secteurs de la place du Champs de Foire et la rue des Côteaux. La procédure se déroulera de la manière suivante :

 si les chats sont identifiés ou identifiables, ils seront rendus à leurs propriétaires - si les chats ne sont pas identifiés ou identifiables (collier, ...), ils seront remis à l'association « Larmes de chats » pour la procédure d'identification et de stérilisation pour adoption ou remise en liberté « contrôlée »

Les membres du Conseil refusent la mise en liberté des chats capturés après une stérilisation.

Monsieur Le Maire procède aux votes pour la validation de la convention avec la fondation « 30 millions d'amis » et l'association « Larmes de chats » : Pour : 0 Contre : 18

Les membres du Conseil municipal refusent la notion de « chats libres », c'est-à-dire la mise en liberté des chats capturés après une stérilisation et identification à la charge de la commune de Montguyon et la fondation « 30 millions d'amis ».

Suite au vote, Monsieur Le Maire propose qu'une campagne de trappage soit lancée dans les secteurs de la place du Champ de Foire et de la rue des Côteaux suivant la procédure qui se déroulera de la manière suivante et en partenariat avec l'association « Larmes de Chats » pour replacer dans un nouveau foyer ces chats abandonnés : si les chats sont identifiés ou identifiables, ils seront rendus à leurs propriétaires.

si les chats ne sont pas identifiés ou identifiables (collier, ...), ils seront remis à l'association « Larmes de Chats » pour la procédure d'identification et de stérilisation pour adoption dans un nouveau foyer.

Monsieur Le Maire procède aux votes pour la validation de cette procédure : Pour : 17 Contre : 1

#### **OUESTIONS DIVERSES**

COVID-19 : Dépistage massif le mardi 22 décembre 2020 après-midi à la salle polyvalente sur rendez-vous

Fin de la séance à 01h00.

#### Réunion du 9 février 2021

résents : Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLE-MAIN. Ludovic GIRARD. Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO. MOUCHEBOEUF, Didier Marie BERNARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU. Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Claude NEREAU, Charlotte DENIS-CU-VILLIER et Christophe METREAU.

**Excusés :** Annie CHARRASSIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Lionel NORMAN-DIN.

**Secrétaire de séance :** Ludovic GIRARD.

Ouverture de la séance du Le Conseil Municipal à 20h30.

1<sup>er</sup> DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 décembre 2020 Approuvé.

2º DOSSIER

Projet de l'aménagement de la place de la Mairie

#### Création d'une commission mixte

Monsieur Le Maire informe les membres que le projet de l'aménagement de la place de la Mairie est un projet qui avant tout doit être fédérateur. Ce projet doit se mettre en place en concertation avec tous les usagers de cette place.

Pourquoi ce projet :

Plusieurs problèmes sont dénombrés à savoir la vétusté de la place, un état sanitaire des arbres mauvais dont certains ont été abattus et 2 autres l'être devraient d'ici auelaues semaines, la circulation intense (vitesse ressentie et/ou mesurée), développement du marché de la commune avec plus de commerçants ambulants. la place du monument aux morts, au problème d'accessibilité à certains commerces et la sécurité des piétons.

Objectif:

Initier un projet participatif, fédérateur et concerté avec tous les usagers et acteurs (habitants, commerçants sédentaires ou non, vie associative, usagers...) pour une nouvelle place harmonieuse, respectueuse de l'Environnement, équilibrée sur les espaces entre piétons et véhicules, fonctionnelle et attractive.

Une réunion de travail s'est tenue le 27 janvier 2021 avec différents acteurs. Monsieur Le Maire tient à préciser que concernant ce projet rien n'est acté, rien n'est figé et tout reste à faire. Pour le moment, nous en sommes au stade d'hypothèses rien de plus. Des fuites et/ou des rumeurs circulent à la suite de la première réunion. Monsieur Le Maire demande la plus arande viailance sur la déontologie des séances qui se tiendront. Pour éviter ce phénomène, il informe que chaque réunion sera suivie d'un compte-rendu clair, précis et transparent et accessible en mairie pour tous.

C'est un projet ambitieux avec beaucoup d'enjeux. La dynamisation du centre-bourg est un enjeu dans le « Montguyon de demain ».

Monsieur Le Maire rappelle que la population dans sa globalité doit se

#### **Réunion du 9 février 2021** (suite)

sentir et doit être investie dans ce projet.

Il est proposé de mettre en place une boite à idées dans laquelle chaque administré pourra soumettre ses idées.

Au regard de tous ces éléments très importants pour la bonne continuité du projet, Monsieur Le Maire propose d'organiser une commission mixte afin que tout le monde puisse s'exprimer sur ce projet. Si cela entraîne trop de conflits ou interrogations ou de réticences, cette place restera comme elle est aujourd'hui. L'intérêt de ce projet est de valoriser et de rendre attractif le centre bourg de la commune qui a beaucoup d'atouts.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de la mise en place d'une commission mixte afin d'étudier et de préparer les questions relatives au projet de l'aménagement de la place de la Mairie mais également d'organiser des réunions/débats par catégorie socio-professionnelle (commerçants sédentaires et non sédentaires, riverains propriétaires occupants ou locataires, association des anciens combattants association des commerçants, « usagers de tous les jours »).

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, de créer une commission mixte et d'élire les membres élus et non élus qui y siègeront :

- Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Simone ARAMET, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Claire RAMBEAU-LEGER, Marc LIONARD et Gaëtan BUREAU
- Les commerçants et les riverains positionnés directement autour de la place
- Professionnels : Syndicat de Voirie de la Charente-Maritime, CAUE, Architecte Urbaniste
- Institutions : Conseil Départemental de la Charente-Maritime (direction de l'infrastructure) et Architecte des Bâtiments de France

Il est précisé que Monsieur Le Maire est

Président de droit de cette commission. Approuvé à l'unanimité

#### <u>3º DOSSIER</u> Sauvegarde de notre patrimoine

# <u>Point aménagement du château et de</u> ses abords

Monsieur Le Maire et les élus en charge du dossier de l'aménagement du château et de ses remparts informent que l'architecte des bâtiments de France, Monsieur MOTTIN Lionel est venu pour une visite des monuments. Il a été sollicité par la commune afin qu'il puisse émettre un avis sur le projet de sécurisation et d'aménagement des abords du château. Il est très investi et enthousiaste par le projet global et entre autre l'idée d'un circuit autour du château.

La commune a rencontré tous les acteurs imposés dans un tel projet. Suite à l'alerte de l'architecte des bâtiments de France sur les dangers possibles surtout par temps de pluie, la commune souhaite entamer la dé-vé-qétalisation des abords du château.

#### Point sur l'église de Vassiac

Pendant la visite, l'architecte des bâtiments de France a évoqué la vétusté de la toiture de l'église. Il conseille dans un premier temps de régler le problème des pigeons qui sont en grande partie la cause de la dégradation. Il y a également beaucoup de mousse sur les tuiles.

Monsieur Le Maire a contacté une commune voisine qui rencontrait le même problème avec les pigeons qu'ils ont réglé en faisant appel à une société professionnelle dans la maitrise de la population de ces volatiles.

Monsieur Le Maire souhaite qu'une concertation soit mise en place.

L'accès PMR de l'église est à sécuriser. L'architecte propose la création d'une rambarde discrète, de couleur noire et d'une hauteur maximum de 1,05m composée de tubes de petit diamètre. Il veut que cette rambarde soit discrète et intégrée.

#### 4º DOSSIER

Les Maines Nord : déclassement et transfert de propriétés au lotissement Validation d'une enquête publique

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un lotissement de 20 habitations a été réalisé par la SARL IMMO PRO 17 sur la commune de Montguyon. Cette société a été placée en liquidation judiciaire.

Un mandataire liquidateur n'a pas rétrocédé à la commune les parcelles cadastrées n° A1615, A1616 et A1617 sur lesquelles se trouvent la voirie et les espaces verts entretenus par la commune.

Ce mandataire soumet à la commune de procéder à une enquête publique qui aurait comme objectif le classement d'office des voies dans le domaine communal sur le fondement de l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à la rétrocession des 3 parcelles susmentionnées dans le domaine communal.



#### **Réunion du 9 février 2021** (suite)

Le classement d'office des voies privées est une procédure qui permet d'intégrer facilement dans le domaine communal des voies issues de lotissement et qui peuvent représenter un intérêt (pour assurer l'entretien ou mettre fin à une situation floue comme la disparition du lotisseur ou l'absence d'association syndicale).

Vu l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme indiquant que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration,, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées. La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du Conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune. L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal, l'autorisation d'engager une enquête publique qui aurait comme objectif le classement d'office des voies dans le domaine communal sur le fondement de l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** l'enquête publique qui aura comme objectif le classement d'office des voies dans le domaine communal sur le fondement de l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### <u>6º DOSSIER</u> Vie scolaire :

Détermination des frais de participation financière à la scolarité des

#### enfants n'habitant pas la commune de Montguyon

Monsieur Le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Il est rappelé au Conseil municipal que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifié, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes, peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes qui couvrent le fonctionnement général du groupe scolaire :

- Les fournitures scolaires
- Le petit matériel
- Le matériel pédagogique
- Le personnel (ATSEM et agents de service)

etc

Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments (isolation, réfection des classes, de la cour, ...) et au chauffage mais également les produits d'entretien et autres fournitures.

Le coût annuel d'un élève a été calculé et se chiffre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE (65 enfants)	ECOLE ELEMENTAIRE (118 enfants) dont 13 élèves en classe ULIS
Fournitures scolaires	3 500,00€	5 500,00€
Subventions	2 500,00€	7 800,00€
Téléphone	860,00€	1878,02€
Photocopieur	-	1120,00€
Fuel	3 750,00€	7 500,00€
Eau	457,11€	964,26€
Produits entretien	2 487,29€	4 974,58€
Electricité	1 426,11€	914,74€
Salaire + charges	119 609,23€	39 549,45€
TOTAL	134 589,74€	70 201,05€
COUT PAR ELEVE	2 070,61€	594,24€

#### Réunion du 9 février 2021 (suite)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **DE DEMANER** une participation aux charges de fonctionnement par élève aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Montguyon à compter de septembre 2020 :
- Coût demandé aux communes pour un enfant scolarisé en école maternelle : 1 500,00€
- Coût demandé aux communes pour un enfant scolarisé en école élémentaire : 800,00€
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette participation.

#### 7º DOSSIER

#### Commerces du centre-bourg Droit de Préemption des baux commerciaux

Monsieur Le Maire informe les membres présents que malgré l'investissement du 1er Maire-Adjoint et de lui-même, la reprise de la « Boutique Fleurie » n'a pas pu voir le jour au moment où ils parlent.

Un couple de Montguyon a fait une proposition de création d'une boutique avec une activité relativement similaire à celle d'avant. Le projet est en réflexion. Ces derniers sont motivés et très satisfaits de la dynamisation du centre-boura.

La mise en place du Droit de préemption des baux commerciaux requiert une démarche administrative longue et complexe (Code de l'Urbanisme).

Le dossier est à présenter à la DDTM qui validera ou pas la demande de la commune du droit de préemption des baux commerciaux.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a été missionnée pour une étude sur les commerces de Montguyon et rendra son rapport d'ici quelques semaines. Cette situation a permis à la commune de se rendre compte qu'elle n'avait pas ce droit de préemption et souhaite y remédier.

#### 8º DOSSIER

Communication auprès des administrés : Adhésion au système « PAN-NEAUPOCKET »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de pouvoir informer pratiquement en temps réel, les administrés sur les évènements pouvant se produire sur la commune ou aux alentours (coupure d'électricité, avis de tempête, ramassage des ordures ménagères, ...). Pour cela, il convient d'adhérer à une plateforme numérique « PANNEAU-POCKET ».



Une application appelée « PANNEAU-POCKET » notifie en temps réel toutes les alertes sur les évènements de la commune. Montendre, Jonzac, Orignolles et Montlieu La Garde possèdent déjà cette application et en sont tout à fait satisfaits.

L'abonnement à l'application pour une année sans tacite reconduction est de  $191,67 \in HT$  soit  $230,00 \in TTC$ .

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE. DECIDE :

- **DE VALIDER** l'adhésion à l'application « PANNEAUPOCKET » pour une année sans tacite reconduction pour un montant de 191,67€ HT soit 230,00€
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette participation.

#### <u>9º DOSSIER</u>

Acquisition foncière : Parcelle rue de la Vieille Tour aux pieds des remparts du château

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune avait usé de son droit de préemption (délibération n° 2020/86 du 16 septembre 2020) sur les parcelles cadastrées AB 376 et AB185 dans le cadre du projet de réhabilitation du château et de ses remparts, il a signé l'acte d'acquisition chez le notaire le 21 janvier 2021.

Il tient à préciser que la locataire actuelle située en face gardera la location du terrain. La commune a acheté uniquement le terrain situé aux pieds des remparts.

#### <u>10º DOSSIER</u> Action sociale

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal au'à la suite du recensement de Madame la Sous-Préfète, la commune de Montquyon s'était portée candidate pour accueillir un centre de vaccination. C'est la commune de Montlieu La Garde qui a été retenue. Montauyon a sollicité les médecins retraités qui ont répondu présents et procèdent aujourd'hui à des vaccinations dans le centre de Montlieu La Garde. Monsieur Le Maire tient à remercier Messieurs les Docteurs RENOU, RICARD et VEDELA-GO pour cet engagement auprès du centre de vaccination.

Les agents de la Mairie ont contacté toutes les personnes âgées de 75 et plus de la commune, pour les informer de la possibilité de prendre RDV pour la vaccination. Ces appels pouvaient également recenser les personnes ayant besoin d'être véhiculées.

Les agents de la commune ont pu contacter les personnes grâce à un fichier qui a été établi en juin 2020 suite au premier confinement.

Une semaine après l'ouverture du centre de vaccination, il y a eu pénurie de vaccins. Actuellement les 3 centres fonctionnent pour les injections des deuxièmes doses.

A la fin de mois de février 2021, des nouveaux RDV pourront être fixés.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou n'ayant pas de moyens de locomotion : une convention avec le centre hospitalier de Boscamnant a été passée, pour prêt de véhicule afin de conduire les personnes au centre de vaccination.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une convention avec la SAO a été signée pour la mise à disposition par la commune d'un logement remis en état et équipé pour les urgences (violences conjugales, ...) suite à l'intervention du Maire adjoint en charge du dossier.

#### 11º DOSSIER

Fleurissement :

Participation de la commune au concours des villes et villages fleuris 2021

Le Maire adjoint en charge du dossier informe les membres du Conseil muni-

#### Réunion du 9 février 2021 (suite)



cipal que ce concours a été annulé en 2020 pour cause de pandémie.

La commune se porte candidate pour le concours des villes et villages fleuris 2021. Le travail administratif demandé pour ce concours a été fait par Julien GALLET, agent au Centre Technique Municipal de la commune. Le Maire adjoint remercie vivement cet agent pour le travail remarquable fourni en espérant qu'il conduira à l'obtention de la première fleur (objectif de la participation au concours).

Une rencontre est prévue le 25 février 2021 avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour une étude de notre candidature et apporter des remarques en vue de l'amélioration du

dossier définitif.

Le Maire adjoint informe également l'assemblée de l'organisation d'un concours « balcons fleuris » durant l'année 2021 au sein de la commune. Une commission sera organisée et devra déterminer le règlement de ce concours, le classement et la composition du jury.

Le Maire adjoint informe également que lors de la réunion « Haute Saintonge propre », il a été communiqué qu'une journée de ramassage des déchets serait organisée le 20 mars 2021.

Tous les bénévoles souhaitant participer à cette journée seront les bienvenus. Un camion de la commune sera mis à disposition pour les déchets.

La quantité des déchets sera pris en photos. Les conditions de RDV seront communiquées ultérieurement.

#### **OUESTIONS DIVERSES**

#### **Inondations**

Monsieur Le Maire informe les membres que les collègues élus de la commune de Saintes ont lancé un appel car ils sont en grande difficulté suite à la crue de la Charente. Ils doivent tout nettoyer et la décrue est plus lente que prévue. Ils ont besoin d'aide.

Par solidarité et sur la base du volontariat, 2 agents de la commune se rendront à Saintes dans un premier temps, les 12, 15 et 16 février 2021 pour prêter mains fortes aux collègues.

Monsieur Le Maire précise que ce soutien et cette aide sont tout à fait normaux car la situation à Saintes est très préoccupante. Il en profite pour remercier les agents et les 2 élus en charge du Centre Technique Municipal.

#### Dégradations

Monsieur Le Maire informe les membres que des dégradations ont eu lieu au gymnase.

Ces dégradations à répétitions sont démoralisantes. Le manque de civisme que connait la commune depuis plusieurs mois démoralisent l'ensemble des élus et les agents qui doivent procéder aux réparations parfois coûteuses pour le budget de la commune.

Monsieur Le Maire demande le soutien de la gendarmerie.

#### Problème de containers

Un élu informe l'assemblée que les containers sont situés trop loin de l'habitation du domaine de Patureau. La solution serait de positionner des nouvelles poubelles ou la mise en place d'un nouveau sentier afin de sécuriser la personne des véhicules circulant sur cette route.

La problématique est que le camion ramassant les déchets ne s'arrêterait pas car les poubelles ne sont pas dans son parcours.

Cette question va être étudiée.

#### Problème des chats errants à Millet

Cette situation récurrente est très problématique. Cela rejoint le dossier des chats errants du Centre-Bourg qui est en cours.

Fin de la séance à 23h30.









# MÉDIATHÈQUE

# Un atelier informatique pour tous



A l'initiative de la maire adjointe auprès du CCAS, des ateliers informatiques sont désormais disponibles à la médiathèque de Montguyon. Chaque personne souhaitant s'initier ou se perfectionner en informatique et aux multimédias, pourra désormais s'y inscrire gratuitement.

Débutants ou déjà expérimentés, ces ateliers sont ouverts à tous.

Les cours, animés et organisés par une jeune service civique de la mairie, vous permettrons ainsi d'effectuer toutes les démarches (de plus en plus nombreuses) nécessitant l'utilisation d'internet, et de connaître toutes les possibilités qu'offrent un tel outil de communication.

Le niveau de chacun des participants sera évalué afin de pouvoir lui fournir l'accompagnement nécessaire à l'acquisition d'une certaine autonomie.

Des cours papiers clairs et simplifiés seront également mis à disposition pour s'entrainer.

Par respect des règles sanitaires, ces ateliers auront lieu pour le moment tous les mercredis matin à la médiathèque de Montguyon et de manière individuelle. A l'avenir, nous espérons pouvoir développer cette activité.

Si vous souhaitez y participer ou obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez dès à présent contacter France Service au : 05.46.04.01.45

# TRAVAUX

# Un Nouvel espace a été créé devant l'Ecole Elémentaire



Des crayons, gomme, taille crayons ainsi qu'un massif de fleurs, ont été disposés sur l'espace vert. Ces éléments, à la fois décoratifs et éducatifs, ont été entièrement conçus par nos Agents Municipaux.

Le projet initié par Sébastien, a été aidé pour sa réalisation de Didier, Jérémy, Julien, Thierry et Olivier, nous ne pouvons que les féliciter de leur réalisation.



# PATRIMOINE

# Journée de dé-végétalisation du Château

AVANT

APRÈS













# PATRIMOINE

# Journée de dé-végétalisation du Château (suite)

Une superbe action initiée par Gaëtan BUREAU avec toute son équipe de bénévoles :

l'Entreprise APEL Orignolles, M. Jean Philippe Gouault et son fils Robin, M. Mathieu Thibaud, M. Kevin Lecomte, entreprise Bureau, M. Yohann Favraud, M. Yohann Marcadier, M. Abdelhadi Mabrouki, M. Maxence Simon, l'entreprise Guillon pour le prêt de matériel.

Tous ont répondu présents pour offrir une journée de leur temps afin de « dé-végétaliser » les remparts de notre château!

Sécurisés par leurs baudriers accrochés à la falaise, ils ont coupé la végétation débordante, puis broyées les b<u>ranches et évacués les</u> copeaux.

Petit à petit au fil de la journée des pans de murs, des remparts sont réapparus.

Ce nettoyage demandé par l'architecte des monuments de France, est indispensable afin de pouvoir faire un diagnostic et voir où sont les urgences pour orienter les premiers travaux de consolidation

D'autres journées seront organisées dans les prochaines semaines.

Ceux qui souhaitent y participer, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie!

Un grand bravo à cette équipe de bénévoles.











# ÉCOLOGIE

# Jardin bio partagé à Montguyon

# En cette période de repli sur soi, un vrai baume pour le cœur!!!

Après l'été dernier et un premier essai de jardinage modeste mais fructueux, le jardin partagé de Vassiac a pris sa dimension grâce au labour gentiment réalisé cet automne par Mr Moucheboeuf.

C'est une belle parcelle de 310 m2 mise à disposition des montguyannaises et montguyannais qui souhaitent s'initier au jardin et en déguster les « fruits». En mars, les services municipaux ont entouré la parcelle afin que nos amis cervidés n'y broutent les semis!



#### Donnons la parole à l'équipe qui s'en occupe :

Claudine, en 2020 tu as été la cheville ouvrière de ce jardin, qu'est-ce qui t'a plu dans cette expérience ?

« On est content de notre réussite, tout pousse, c'est encourageant! C'est la première fois que je fais un jardin. Maintenant c'est grand, on a de la place » et son ami de compléter : « On peut faire tourner les cultures, 4 à 6 familles peuvent s'y nourrir ».



# Catherine, pour toi quel est l'intérêt de cette initiative ?

« Au-delà de la production, l'intérêt principal c'est le lien social créé entre les gens, le contact avec la terre, la nature. Pour moi l'important c'est ce qui se passe entre les gens: Des relations se créent, on apprend des uns des autres, on se marre bien et c'est vachement important! ».

# Claire, quelles sont tes attentes ?

« Mon souhait c'est que des personnes,

des enfants puissent manger des légumes sains et frais sans se ruiner. C'est aussi vivre ensemble à Montguyon et l'an dernier cette petite action a mobilisé 26 personnes différentes à des niveaux divers, ça en dit long!





# Laurianne, ton compagnon a donné un coup de main au jardin, qu'en penses- tu ?

« C'est bien, très utile parce que ça aide les gens qui n'ont pas les moyens de s'acheter des légumes. C'est meilleur quand ça vient du jardin qu'industriellement ».

#### Est-ce que tes enfants mangent des légumes ?

« Ma fille, c'est une fan de salade, concombre, carottes, mon fils, lui, pas du tout! »





# Annie, pourquoi en tant qu'élue et présidente du CCAS avez-vous soutenu ce projet?

« En tant qu'élue, ce projet de jardin partagé concrétise le Vivre Ensemble, d'où l'implication de la mairie et du C.C.A.S. Je mesure pour les participants leur plaisir de créer, de partager et sans oublier le rôle éducatif pour une nourriture saine. Je souhaite qu'au printemps nous puissions y faire participer les écoles...Dans l'avenir, nous espérons pouvoir développer ces jardins partagés et maintenir la mixité sociale par le biais de la solidarité. »

**En conclusion :** la porte du jardin est grande ouverte aux bonnes volontés nouvelles : dons de plants, boutures, graines, coup de main ponctuel ou permanent, aide aux semis, désherbage et cueillette. Nous cherchons des « grelinots» et des « grelinettes » pour travailler cette terre, porteuse de nos espoirs...

Le jardin bio partagé de Montguyon est une initiative qui associe la commune, les habitants de Montguyon et le Secours catholique.

Le C.C.A.S. et le Secours catholique



# INNONDATION

# Solidarité Saintes

Suite aux inondations qu'a connu Saintes, la ville a lancé un appel à la solidarité à toutes les communes du Département.

La commune de Montguyon a répondu favorablement et deux de nos agents techniques ce sont proposés volontaires. Julien GALLET et Olivier CANTO.

Ils se sont rendus sur place le 12 et 15 février, leur mission consistait à aider la population victime des inondations afin qu'ils puissent à nouveau sortir de chez eux, ils ont ainsi apporté assistance à près de 150 maisons.

Un bel exemple de solidarité, car personne n'est à l'abri d'une catastrophe climatique et il est bon de savoir s'entraider.

Bravo pour leur engagement et un grand merci à nos agents techniques.



# SAPEURS POMPIERS

### Recrutement

La section Jeunes Sapeurs Pompiers Montguyon-Haute-Saintonge recrute pour la saison 2021/2022.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site : www.adjsp17.fr

https://www.adjsp17.fr/recrutement-jsp Plus d'hésitation! nous vous attendons nombreuses et nombreux.



# LA PAROLE EST À VOUS!

# Aménagement de la Place de la Mairie

Le projet de l'aménagement de la place de la Mairie est un projet qui avant tout doit être fédérateur et participatif. Ce projet doit se mettre en place en concertation avec tous les usagers de cette place.

Concernant ce projet rien n'est acté, rien n'est figé, rien n'est fait et tout reste à faire ensemble. Pour le moment, nous en sommes au stade d'hypothèses rien de plus. C'est un projet ambitieux avec beaucoup d'enjeux. La dynamisation du centre bourg est une priorité dans le « Montguyon de demain».

Il est proposé de mettre en place une boite à idées à l'accueil de la Mairie dans laquelle chaque usagé pourra soumettre ses idées, ses remarques, ses suggestions. Il vous est possible de déposer votre proposition écrite dans cette boîte. Elle restera à votre disposition jusqu'au 15 juin 2021. Nous comptons sur votre participation...



#### **POURQUOI CE PROIET:**

Plusieurs problèmes sont dénombrés à savoir la vétusté de la place, un mauvais état sanitaire des arbres dont certains ont été abattus et 2 autres devraient l'être d'ici quelques semaines, la circulation intense (vitesse ressentie et/ou mesurées), développement du marché de la commune avec plus de commerçants ambulants, l'emplacement du monument aux morts, ainsi que les problèmes d'accessibilité à certains commerces et la sécurité des piétons.

#### **OBJECTIF:**

Initier un projet participatif, fédérateur et concerté avec tous les usagers et acteurs (habitants, commerçants sédentaires ou non, vie associative, usagers...) pour une nouvelle place harmonieuse, respectueuse de l'Environnement, équilibrée sur les espaces entre piétons et véhicules, fonctionnelle et attractive.



# ÉCONOMIE

# L'association REActifs

Réseau d'Entrepreneurs Actifs a été créée dans le but de promouvoir l'activé économique de ses membres.

Les membres se recommandent les uns les autres auprès de nouveaux prospects afin de développer leur chiffre d'affaire

Le but principal pour les clients est de leur faciliter une mise en relation avec un réseau d'entrepreneurs qualifiés et rigoureux dans leur travail, habitués à travailler en équipe afin d'améliorer le bon déroulement des travaux. Cette association est composée d'une quinzaine d'artisans du bâtiment couvrant tous les domaines, du terrassement à l'aménagement intérieur ou extérieur.

Plusieurs d'entre eux sont RGE (reconnu garant de l'envi-

ronnement) et pourront vous permettre de profiter des aides à la rénovation énergétique.

Les REActifs seront ravis de vous accueillir sur rendez vous dans leur nouveau local au 4 avenue de la République à Montguyon, pour répondre à vos questions ou pour vous aider à réaliser vos projets.

N'hésitez pas à contacter son président Gaëtan Bureau au 06.17.43.75.16 ou son vice président Kévin Lecomte au 06.42.64.58.70



#### COMMUNICATION

# PanneauPocket au service des habitants de la commune de Montguyon



La mairie de Montguyon se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

# PANNEAUPOCKET RENFORCE LA COMMUNICATION ET LE LIEN SOCIAL DANS LA COMMUNE.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Unions des Sapeurs-Pompiers et Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

#### UNE APPLICATION SIMPLE ET ENGAGÉE 100% FRANÇAISE

Depuis 2016, l'application est utilisée par plus de 4500 communes et 66 Intercommunalités.

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer Panneau-Pocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.



Les inscriptions en maternelle sont ouverte jusqu'au 30 avril 2021

#### **VOUS POUVEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT:**

soit à l'accueil de la Mairie tél : 05 46 86 47 17 soit directement auprès de :

M. BLET directeur de l'école maternelle



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture.** En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : https://immatriculation.ants.gouv.fr
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture
   : Trouvez un garage en Charente-Maritime

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

https://www.vroomly.com/blog/ quel-est-le-prix-dune-carte-grise/

#### **SERVICES**



# Les horaires

Le bureau de poste de Montguyon est ouvert :

- · Le lundi de 13h30 à 16h15
- · Le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- · Le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- · Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- · Le samedi de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr,

www.labanquepostale.fr

#### **SERVICE COMMUNAL**



Le ramassage du fer sur la commune de Montguyon est partagé en deux. A savoir une fois par mois il y a une collecte au niveau de la « ville » en elle-même dont les limites sont reportées sur le plan ci-dessous. Un deuxième ramassage sur le reste de la commune soit la « campagne » est programmé tous les trois mois :

- IEUDI 20 MAI
- JEUDI 12 AOÛT
- JEUDI 18 NOVEMBRE

#### **SERVICE PUBLIC**

# Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procéde à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**:

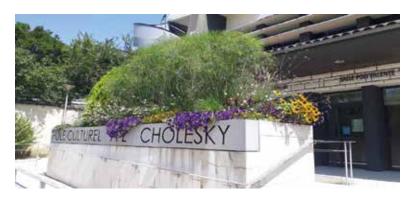
- TOUS LES MERCREDIS : de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- SEMAINES PAIRES : les vendredis après-midi de 14h à 17h30
- SEMAINES IMPAIRES : les samedis matins de 9h à 11h30

En dehors de ces creneaux horaires, la Mairie de Montguyon ne procèdera pas à la constitution des titres sauf pour les urgences.

Nous vous remercions d'en prendre note et d'en informer les usagers si besoin.



#### **CULTURE POUR TOUS**



# De nouvelles activités à la médiathèque

Cela fait un an que la médiathèque vit elle aussi au rythme de la pandémie. Avec l'aide de l'association 1000 feuilles, nous avons décider de reprendre certaines de nos activités. Bien sûr dans le respect des gestes barrières.

Nous proposons donc de nous retrouver pour un atelier carterie le mercredi 14 avril à 14h30 et 16h. A partir de 7 ans. Gratuit. Sur inscription au 05 46 04 69 52.

Pour les adultes, une sortie nature accompagnée par Benoit Perret naturopathe. Date à définir.

Pour les tout petits, nous accueillons Agnès Le Part, conteuse pour un spectacle destiné aux bébés le 11 juin à 10h à la médiathèque . Et aux scolaires à 14h. Cela dans le cadre « des chapitreries » festival dédié à la petite enfance proposé par la médiathèque Départementale.

Et pour continuer dans les bonnes nouvelles, dès le 1<sup>er</sup> avril votre médiathèque retrouve ses horaires habituels. (compte tenu du couvre feu).

Mardi 9h-12h/14h-17h45 Mercredi 9h30-12h/14h-17h45 Jeudi 16h-17h45 Vendredi 15h-17h45 Samedi 9h-12h

N'hésitez pas à contacter la médiathèque aux heures d'ouverture au 05 46 04 69 52 ou mediatheque.montguyon@orange.fr pour plus de renseignements.

L'accès à la médiathèque et l'emprunt de livres est gratuit et ouvert à tous

Petit rappel deux boîtes à livres sont à votre disposition : à la Plaine des sports (cabine téléphonique) et au Maine dans l'ancien abri bus.

#### SANTÉ

# Réouverture du laboratoire d'analyses



Cerballiance a le plaisir de vous annoncer la réouverture son laboratoires d'analyses médicales par son site périphérique de Montguyon situé rue National afin de se rapprocher des patients et de maintenir un service en milieu rural.

#### Date officielle d'ouverture :

06/07/2021

#### **Horaires:**

Lundi : 09h à 12h Mardi : 09h à 12h Mercredi : 07h à 12h00 Jeudi : 09h à 12h Vendredi : 09h à 12h Samedi : 07h à 12h00 Sans RDV

Contact: 05 45 78 14 81

Mail: labomontguyon.charentes@cer-

balliance.fr





# Repas des aînés

Compte tenu de la crise sanitaire, le CCAS informe les aînés de la commune que le repas annuel n'aura pas lieu en avril 2021. Le repas sera reporté à une date ultérieure selon l'évolution de la situation sanitaire.

#### FESTIVITÉS

## **Amie 2021**



Suite à l'AG du 08.02.21, le bureau a été constitué comme suit :

Président PAUL Moulin, Vice-présidente CARINE Porteyron, Secrétaire MARIE Tardiveau, Secrétaire adjoint ERIC Roulon, Trésorière ISABELLE Cuvillier, Trésorier adjoint DANIEL Cevral.

Le Conseil d'administration est constitué des membres du bureau ainsi que de NICOLE et BERNARD Thibaud, JACQUE-LINE et CHRISTOPHE Faure, ARNAUD Mauget et CATHERINE Stevens.

Nous espérons que 2021 sera moins mouvementée (COVID) et que nous pourrons mettre notre programme en œuvre dans de meilleures conditions.

#### **PROGRAMME 2021**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'AMIE a repris la gestion des marchés hebdomadaires de Montguyon.
- Le 16 janvier a eu lieu la remise des lots de "l'Action de Noël", 3000 euros en bons d'achats.

Cette action fût un franc succès avec plus de 5 000 bons de participation enregistrés.

- 24 avril : Animation fruits et légumes au marché par Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais)
- JUIN en FÊTE : 3 semaines d'animations au cœur de Montguyon.
- AOÛT : Marché Nocturne
- SEPTEMBRE : Brocante
- DECEMBRE : Animations de Noël

Ce programme est amené à évoluer en fonction des restrictions COVID et de nouvelles propositions d'actions.

Nous vous remercions pour votre soutien et espérons pouvoir compter sur votre participation lors de nos prochaines activités.

Amie...calement.



#### DANSE

# **Country Plaisirs**



Bonjour à tous,

Depuis bientôt un an comme des milliers d'autres clubs, l'association Country Plaisirs est inactive afin de respecter les normes sanitaires en vigueur face à la pandémie de Covid 19.

Malgré tout, nous ne vous oublions pas et nous serons heureux de vous retrouver dès que les autorités nous donnerons la possibilité d'entamer une nouvelle saison dans de bonnes conditions.

Depuis de nombreuses années un programme de danses et différents spectacles ont fait oublier les ennuis du quotidien à beaucoup d'adhérents.

Notre activité aura toujours cette belle faculté d'effacer en quelques ateliers les confinements et autres pénibles désagréments.

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons dans la belle salle polyvalente de Montguyon pour partager différents rythmes dans la joie et la bonne humeur!

Soyons tous attentifs au bien être de tous et tous déterminés à vivre des jours meilleurs! Surtout prenez bien soin de vous et à très bientôt!

Les animateurs Domy et Gilles





Mail : country.plaisirs@free.fr Contact : Tél : 05 46 04 77 30 ou 06 21 65 36 41 (portable de l'association)



L'association S2M (Scénies en 2 Monts) fêtera cette année ses 10 ans d'existence, pour ceci toute l'équipe planche sur un tout nouveau spectacle.

Derrière son Président Michel Vallaeys, S2M c'est avant tout une grande famille de plus de 130 adhérents de tout genre et de tout horizon où y règne une entente collégiale. Nos deux metteurs en scène Richard Perret et Philippe Pechaud y apportent leur savoir faire et leur professionnalisme.

Différents groupes se partagent les tâches de préparations, tout au long de l'année, Groupe Ateliers (fabrications des décors des accessoires), Groupe couture (création de tous les costumes soit plus de 300), groupe danse (vont régulièrement s'exporter sur d'autres fêtes Médiévales). A tout ça se rajoute les acteurs.

Pas de besoin d'avoir de l'expérience en la matière, pas de petit ni de grand rôle, tout le monde a son importance pour donner au spectacle sa grandeur.

Sous réserve des restrictions sanitaires, le spectacle se fera cette année sur 2 soirs les 23 et 24 juillet.

Si des problèmes dûs au COVID nous empêchaient la

préparation de ce nouveau spectacle (soit plus d'une dizaine de répétitions en amont) celui-ci sera réduit juste à une soirée animé par une troupe indépendante

Vous désirez faire partie et rejoindre notre équipe, manifestez vous au 06-86-85-88-34



#### **ENFANCE**

# Graine d'éveil

Bonjour, étant donné que nous sommes toujours dans un contexte sanitaire tendu, nous avons pris la décision d'annuler la brocante du mois de mai. La salle de graine d'éveil est fermée au moins jusqu'à la rentée de septembre. En attendant des jours meilleurs, nous nous retrouvons de temps en temps sur la voie verte pour que nos petits bouts puissent se retrouver et «mettre les bateaux dans l'eau ».

Toute l'équipe a hâte de vous revoir A bientôt La présidente



#### SPORT

# L'empreinte

Le Samedi 26 Juin à 11h sera donné le 20e départ des « 24h de marche de Haute Saintonge» sur le circuit traditionnel empruntant la rue de Vassiac, la traversée des cités « Marcadier» puis « des Coteaux» pour redescendre rue de la tour, puis contourner la tour, par un chemin qui amène les marcheurs (euses), après plus de 2km, sur le bord du stade où si situent les points stratégiques de l'organisation (ravitaillement, médical, ...).

Plus de 1500 participants (es) ont déjà découvert notre épreuve, que ce soit en individuel ou par équipe, toutes les régions Françaises ont étés représentées ainsi que quelques marcheurs étrangers, 1 Belge (Willy Rigaud) et 1 Russe (Alexandre Rodionov) sont aussi venus. A ce jour plus de 200 personnes participent réqulièrement à notre épreuve, ce qui en fait la 1ere épreuve Française, au nombre de participants. Tout ceci ne pourrait avoir lieu sans une centaine de bénévoles requis aux divers postes (signaleurs, ravitaillements, restaurations, soins, informatiques, ..) durant toute la durée de l'épreuve, chaque faction à ces postes est d'une durée de 2h, renouvelable, selon la volonté et disponibilité du bénévole.

Nous n'avons pu fêter, réellement, en 2020, la 20° édition, cause Covid 19, nous souhaitons que cette édition 2021 soit le redémarrage, dans les conditions des années précédentes, de ce qui fait des 24h de marche de Haute Saintonge une date que beaucoup de marcheurs (euses) cochent sur leur calendrier (dernier we de Juin), pour aussi se retrouver sur ce village éphémère, autour du stade, et partager de bons moments. Cela bien évidement en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Une partie de l'équipe dirigeante a été renouvelée en 2020, constituée d'anciens concurrents. Nous travaillons toujours ensemble pour faire



perdurer cette épreuve sur les bases qui l'ont fait connaître au fil des ans, à savoir le fairplay, l'esprit sportif, l'amitié et l'ambiance conviviale qui y règnent. Et tout cela n'est possible que grâce à la fidélité des concurrents et des bénévoles. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier des conseils des membres fondateurs qui nous accompagnent dans nos apprentissages de cette organisation.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour les différents postes à gérer (signaleurs, ravitaillements, restaurations, soins, ...) un n° de téléphone est à votre disposition : M. Pineau Laurent (Président) au 06 70 50 44 58

Notre site internet est toujours opérationnel, vous y trouverez divers renseignements et aussi la possibilité de s'inscrire à l'épreuve :

https://www.24heuresdemarche.com/

L'équipe de l'Empreinte

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr ou sur www.montguyon.wordpress.com

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. ATTENTION > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur montguyon.wordpress.com